

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Mathieu Blanc - Sécurité dans le canton de Vaud en 2014 : Quo Vadis ?

#### 1 RAPPEL DE L'INTERPELLATION

*Le 24 mars dernier, une conférence de presse relative au bilan de la criminalité 2013 s'est déroulée en présence notamment de Mme Béatrice Métraux, cheffe du Département des institutions et de la sécurité et de M. Grégoire Junod, municipal lausannois en charge de la sécurité publique.*

*En substance, les chiffres de 2013 pour le canton de Vaud ont montré une diminution de 6% des infractions au Code pénal par rapport à 2012. En outre, les infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants ont connu une augmentation de 20,7%, qui s'explique notamment par la mise en œuvre de l'opération STRADA au milieu de l'année.*

*Ces chiffres donnent évidemment un signal positif et récompensent également le travail mené par la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro en charge du Département de la sécurité en 2013.*

*Malgré tout, la situation demeure problématique et un grand nombre de Vaudois réclament plus de sécurité. A cet égard, lors de la conférence de presse du 24 mars 2014, Mme la conseillère d'Etat Béatrice Métraux a indiqué que la création du Département des institutions et de la sécurité au 1<sup>er</sup> janvier 2014 permet la "mise sur pied d'une politique sécuritaire globale et cohérente". Elle a par ailleurs indiqué que la forte présence policière sur le terrain allait continuer et qu'un "accent particulier sera également mis sur la prévention, avec comme priorité la lutte contre les incivilités et la délinquance juvénile".*

*Au vu de ce qui précède, l'interpellateur a l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- 1. Quelle lecture le Conseil d'Etat fait-il des statistiques 2013 en matière de criminalité dans le canton de Vaud et en comparaison intercantonale ?*
- 2. La population espérant une plus grande transparence en matière de lutte contre la criminalité, le Conseil d'Etat envisage-t-il de mettre en place d'autres instruments permettant aux Vaudois de suivre l'évolution de la sécurité en cours d'année ?*
- 3. Le Conseil d'Etat peut-il préciser les changements et améliorations qu'il attend de la création du Département des institutions et de la sécurité, notamment pour mettre sur pied une politique sécuritaire globale et cohérente ?*
- 4. La mise sur pied de cette nouvelle politique signifie-t-elle que les chiffres de 2014 en matière de criminalité seront en principe encore plus encourageants que ceux donnés en 2013 ?*
- 5. Le Conseil d'Etat peut-il informer le Grand Conseil sur les mesures concrètes qu'il entend prendre avec les forces de police pour lutter contre les incivilités et la délinquance juvénile ?*

## 2 RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### 1. Quelle lecture le Conseil d'Etat fait-il des statistiques 2013 en matière de criminalité dans le canton de Vaud et en comparaison intercantonale ?

#### 1.1 Canton de Vaud

En 2013, 100'309 infractions au droit fédéral ont été relevées dans le canton de Vaud, dont 78'537 infractions au Code pénal (4'843 infractions en moins par rapport à 2012), 15'789 infractions à la Loi sur les stupéfiants (2'706 infractions en plus par rapport à 2012) et 5'853 infractions à la Loi sur les étrangers (1'913 infractions en plus par rapport à 2012).

#### a) Infractions au Code pénal (CP)

Les chiffres indiquent une diminution de 6 % en 2013 par rapport à 2012. La diminution des infractions contre le patrimoine explique une grande partie de la diminution globale des infractions enregistrées. Les principaux facteurs explicatifs sont:

- la baisse des vols (2'137 cas en moins, soit 6%), en particulier des vols par effraction (857 cas en moins, soit 8%), des vols par effraction de véhicule (275 cas en moins, soit 6%) et des vols à l'étalage (219 cas en moins, soit 11%)
- la diminution des dommages à la propriété lors de vols (1'110 cas en moins, soit 7%)
- la diminution des brigandages (134 cas en moins, soit 18%).

La lecture de tels chiffres doit intégrer les données sur plusieurs années. Cependant, en raison d'un changement méthodologique, la comparaison statistique globale des infractions au CP ne peut être effectuée que depuis l'année 2009.

Infractions au code pénal (CP) - évolution par semestre 2009-2014



Source : Statistique policière vaudoise de la criminalité (SPC) - graphique propre PCV

Pour l'année 2014, seuls les chiffres du premier semestre sont à disposition à ce jour. La tendance à la baisse observée en 2013 se poursuit, avec une diminution de 2 %.

## b) Infractions à la Loi sur les stupéfiants (LStup)

L'augmentation de 21% des infractions à la LStup est l'une des conséquences de la lutte contre le trafic de rue voulue par le Conseil d'Etat, via l'opération Strada, laquelle cible particulièrement ce type d'infractions. Il s'agit d'un signe de l'activité soutenue des forces de police en la matière, ainsi que des autorités judiciaires.

## c) Loi sur les étrangers (LEtr)

L'augmentation des infractions à la LEtr s'explique par l'important flux migratoire que connaît la Suisse, en raison de sa situation géographique en Europe et de son attractivité économique, en particulier en temps de crise.

### 1.1 Comparaison intercantonale

Au niveau national, on observe une baisse générale de la criminalité entre 2012 et 2013.

**Tableau 1 : Infractions au CP et fréquences (%), 2012-2013**

	2012			2013		
	Infraction	Habitant	Fréquence	Infraction	Habitant	Fréquence
Bâle-Campagne	13'938	275'360	5,06	15'504	276'537	5,61
Bâle-Ville	27'052	186'255	14,52	24'040	187'425	12,83
Berne (sans la ville de Berne)	46'352	859'365	5,39	45'839	865'102	5,30
Ville de Berne	22'652	125'681	18,02	21'383	127'515	16,77
Fribourg	19'024	284'668	6,68	18'777	291'395	6,44
Genève (sans la ville de Genève)	31'687	272'300	11,64	28'903	274'068	10,55
Ville de Genève	34'736	188'234	18,45	30'267	189'033	16,01
Neuchâtel	16'624	173'183	9,60	16'006	174'554	9,17
Saint-Gall	24'632	483'156	5,10	21'866	487'060	4,49
Tessin	22'092	336'943	6,56	22'335	341'652	6,54
Valais	18'368	317'022	5,79	17'100	321'732	5,31
Vaud (sans la ville de Lausanne)	55'212	596'561	9,26	51'292	603'935	8,49
Ville de Lausanne	28'168	129'383	21,77	27'245	130'421	20,89
Zurich (sans les villes de Zürich et de Winterthour)	49'045	912'331	5,38	46'763	923'330	5,06
Ville de Zurich	60'080	376'990	15,94	52'452	380'777	13,77
Ville de Winterthour	9'262	103'075	8,99	8'555	104'468	8,19
<b>Suisse</b>	<b>611'903</b>	<b>7'954'667</b>	<b>7,89</b>	<b>575'139</b>	<b>8'039'067</b>	<b>7,15</b>

Source : Statistique policière de la criminalité (SPC) - Rapport annuel 2013

Le canton de Vaud a été fortement touché par une délinquance issue des pays en proie à des conflits durables active dans les atteintes au patrimoine. La proximité des frontières est également un facteur à prendre en considération. La langue parlée par certains auteurs explique aussi la surreprésentation des délinquants étrangers dans les régions francophones.

La baisse de la criminalité est rassurante, mais la situation générale exige malgré tout une vigilance constante. Les vols par effraction, notamment, restent un problème majeur (9'747 en 2013 contre 7'255 en 2009). Des opérations ciblées, à l'instar de Strada, des campagnes de prévention et la mise sur pied d'actions spécifiques sont autant de mesures qui permettent de diminuer ce type de délits. La Police cantonale vaudoise, épaulée par les polices communales, reste très attentive

aux développements des différents phénomènes criminels. Un suivi précis de la situation a conduit depuis 2013 à des opérations s'étalant sur plusieurs mois pour lutter contre les cambriolages au crépuscule durant les mois d'hiver (octobre 2013 à mars 2014) et les bandes criminelles d'Europe de l'Est (mai 2014 à octobre 2014). Il est prévu de reconduire l'opération de prévention contre les cambriolages au crépuscule en hiver 2014-2015, par une présence sur le terrain et des actions de communication. Dans ce domaine, des actions coordonnées avec d'autres polices cantonales romandes sont également prévues.

En parallèle, la Direction Prévention Communication de la Police cantonale a diffusé en 2014 de multiples campagnes et messages préventifs, notamment :

- en février : campagne contre les vols à l'astuce et dans les voitures
- durant l'été : campagnes contre les vols dans les festivals et autres grandes manifestations musicales (Paléo, Montreux Jazz Festival, etc.) et contre les vols dans les piscines.

Certaines mesures préventives ont également été menées à l'échelon romand en 2014, de manière coordonnée avec les autres polices cantonales, soit :

- en avril : campagne contre les vols de moteurs de bateaux hors-bord
- durant l'été : campagne contre les cambriolages en l'absence des occupants partis en vacances.

## **2. La population espérant une plus grande transparence en matière de lutte contre la criminalité, le Conseil d'Etat envisage-t-il de mettre en place d'autres instruments permettant aux Vaudois de suivre l'évolution de la sécurité en cours d'année ?**

Les autorités policières publient chaque semaine une statistique des cambriolages d'habitations, respectivement de commerces. Cette dernière est disponible sur le portail internet du département, dans la section dédiée à la Police cantonale, à l'adresse <http://www.vd.ch/autorites/departements/dis/police-cantonale/medias/>.

De même, des communiqués de presse sont régulièrement émis lorsque surviennent des événements particuliers (accidents graves, incendies, etc.) ou lorsque des mesures de prévention peuvent être prises par la population.

De surcroît, la cellule de communication de la police répond quotidiennement aux médias sur des questions de criminalité en vertu de la loi sur l'information.

En ce qui concerne l'information aux citoyens, l'application électronique "votre police", qui existe depuis le 18 mars 2014, les renseigne sur toute une série d'informations d'intérêt général. Cette application des polices cantonales genevoise et vaudoise donne notamment des conseils en matière de prévention, signale les personnes recherchées et notifie les dangers importants. Cette application numérique vient compléter l'information sur support papier du tout-ménage de la Police cantonale "Polcant Info", le magazine de la Police cantonale vaudoise, lequel contient des conseils de prévention et des informations pertinentes à la population.

Ainsi, une quantité importante de données, informations et messages relatifs à la criminalité est mise à disposition du public et des médias à un rythme journalier. Malgré ceci, des réflexions sont actuellement en cours pour augmenter la fréquence des statistiques commentées.

En effet, il est important d'accompagner les données d'informations contextuelles pour éviter une mauvaise interprétation de la situation. Par exemple, une activité plus soutenue des services de police dans le domaine des infractions à la LStup aura comme corollaire une augmentation de la statistique sans pour autant que les infractions n'aient réellement augmenté.

En outre, une large diffusion des infractions recensées pourrait conduire à un accroissement du sentiment d'insécurité dans la population, même en l'absence d'augmentation réelle de la criminalité, comme le démontre un récent sondage effectué par la Police cantonale genevoise. Il est également du

devoir de la Police de veiller à ne pas générer inutilement ce genre de sentiment.

### **3. Le Conseil d'Etat peut-il préciser les changements et améliorations qu'il attend de la création du Département des institutions et de la sécurité, notamment pour mettre sur pied une politique sécuritaire globale et cohérente ?**

Les Assises de la chaîne pénale, en juin 2013, ont permis de dégager différentes pistes destinées à renforcer la sécurité dans le canton dont le principal était le regroupement, au sein d'un même département, de toute la sécurité.

La proposition de réunir dans un même département la Police cantonale et le Service pénitentiaire découlait du constat, fait par les intervenants et les participants, d'un besoin accru de coordination entre les autorités en charge de la sécurité publique. Le Conseil d'Etat a décidé d'y donner suite sans délai par la création du Département des institutions et de la sécurité (DIS) en janvier 2014.

Le Ministère public est quant à lui rattaché administrativement au DIS, qui fonctionne également comme département de référence pour l'Ordre judiciaire.

Dans l'objectif de veiller à cette coordination accrue, des séances régulières sont organisées réunissant les instances susmentionnées tout comme des séances réunissant ces autorités en plus du Service de la population, de la Police municipale lausannoise ainsi que du Tribunal cantonal.

Ces rencontres ont permis de renforcer la coordination et la cohérence de toute la chaîne pénale . Le DIS s'emploie à mettre en oeuvre les mesures du plan de législature 2012-2017 du Conseil d'Etat relatives à la lutte contre l'augmentation des violences et au renforcement de la sécurité ; la présence policière sur le terrain, le traitement rapide des délits et la prévention sont, entre autres, des éléments centraux de son action. Les nouvelles modalités de collaboration entre les différentes autorités ont conduit aux améliorations suivantes :

- l'apport direct de toutes les parties amène une meilleure vision globale de la sécurité à moyen et long terme
- des solutions pragmatiques sont appliquées d'un commun accord entre tous les partenaires lorsque des situations exigent une réaction rapide
- les opérations de sécurité ayant un impact sur l'ensemble des acteurs sont planifiées ensemble garantissant une préparation prenant en compte les besoins de tous
- l'utilisation des ressources est adaptée en fonction des intentions et des priorités fixées d'entente entre les autorités concernées
- la machine pénale est "fluidifiée", à l'instar de la collaboration instaurée avec le Service de la population pour un renvoi rapide des étrangers délinquants condamnés.

Par ailleurs, le domaine de la sécurité étant représenté par une seule ministre au sein des conférences intercantionales (latine et fédérale), la prise de décision y est plus efficace et les orientations politiques sont plus claires.

### **4. La mise sur pied de cette nouvelle politique signifie-t-elle que les chiffres de 2014 en matière de criminalité seront en principe encore plus encourageants que ceux donnés en 2013 ?**

En créant le DIS, le Conseil d'Etat a souhaité une meilleure coordination entre les différents acteurs de la chaîne pénale en vue de renforcer la lutte contre la criminalité.

Le Conseil d'Etat met tout en oeuvre pour que la diminution de la criminalité constatée en 2013 et au premier semestre 2014 se poursuive, en érigeant la sécurité publique au premier rang de ses priorités. Plusieurs développements sont en cours de réalisation sur le plan cantonal, dont l'analyse toujours plus fine des phénomènes par le renseignement, afin de développer des stratégies réactives et surtout proactives en matière de lutte contre la criminalité. Par ailleurs, l'augmentation constante des effectifs de la Police cantonale jusqu'en 2017 donne également aux forces de l'ordre les moyens d'agir.

Toutefois, le phénomène de la délinquance est soumis à différents facteurs, pour certains pas entièrement maîtrisables au niveau du canton : situation géopolitique internationale, comportement des habitants et des usagers, actions des communes – en particulier celles disposant d'une police communale ou régionale, législation fédérale (système des jours-amendes actuellement en révision) et décisions judiciaires, etc.

### **5. Le Conseil d'Etat peut-il informer le Grand Conseil sur les mesures concrètes qu'il entend prendre avec les forces de police pour lutter contre les incivilités et la délinquance juvénile ?**

Bien que minoritaire (env.3% des jeunes Vaudois), la délinquance juvénile reste une priorité du Conseil d'Etat d'une part en tant que phénomène de criminalité à part entière et d'autre part en tant qu'événement à l'occasion duquel l'autorité intervient par des peines et des mesures destinées à éviter que ceux-ci ne poursuivent ces comportements à l'âge adulte.

Une étude menée en 2012 en partenariat entre la Police cantonale et l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne s'est penchée sur cette problématique complexe, qui comporte des implications pour davantage d'acteurs que ceux de la seule chaîne pénale (voir synthèse en annexe). Sur la base des constats de l'étude notamment, un Bureau de coordination des Conseils régionaux de prévention et sécurité (CRPS) a été constitué sur décision du Conseil d'Etat à la fin de l'année 2013. Il est composé du préfet du Jura-Nord-vaudois, du Chef du service des écoles primaires et secondaires de la ville de Lausanne, d'un médecin membre de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, d'un représentant des Directeurs d'établissements scolaires et d'un représentant de la Police cantonale.

Deux actions principales ont ainsi été planifiées:

- Les conciliations extra-judiciaires : le DIS a démarré un projet pilote dans les districts de Lausanne et du Jura-Nord vaudois en été 2014, consistant à favoriser ce type de conciliations pour réprimer les actes d'incivilités commis au détriment d'installations publiques, en lieu et place des mesures classiques de sanction pour les mineurs. Une évaluation de l'efficacité de cette approche sera effectuée en 2015, après une année d'expérience. Les conciliations extrajudiciaires sont menées par les autorités communales et impliquent l'établissement d'un contrat entre l'auteur du délit, un représentant légal et un représentant de la commune, en vue d'obtenir une réparation en nature (travaux d'intérêt général) et éventuellement un dédommagement financier suite aux dommages commis. Les préfets des districts pilotes mettent au profit des communes leur expérience en matière de conciliation. Cette solution évite que le jeune et son entourage ne soient confrontés à la machine judiciaire et revêt une dimension pédagogique. La mesure, apparentée à une forme de sanction immédiate, garantit une rapidité et une proximité de la réaction de l'Etat. Elle évite d'entamer des poursuites judiciaires, souvent tributaires du dépôt d'une plainte pénale formelle de la part du lésé, et qui se révèlent parfois longues et fastidieuses pour un résultat pas toujours efficace. In fine, elle a pour but d'éviter la récidive.

- La prévention de l'image numérique des jeunes sur Internet. Un jeu vidéo a été créé, ayant pour objectif d'informer les jeunes sur la nécessité de protéger leur image numérique et de leur faire adopter des comportements sécuritaires basés sur le respect de soi et des autres. Il est complémentaire à un concept de conférences préventives dans les classes de 8<sup>e</sup> Harmos et une campagne d'affichage, qui seront lancées en janvier 2015.

En cas d'infractions d'une certaine gravité commises par des mineurs, la Brigade Mineurs Mœurs intervient rapidement auprès des auteurs et des victimes. Elle se rend, le cas échéant, dans les établissements scolaires et les foyers lorsque les faits y ont lieu, et procède d'entente avec les directions d'établissements.

Par ailleurs, la Police cantonale a également pris de nouvelles mesures, liées à la réforme de la Gendarmerie, telles que la création des répondants de proximité. Les incivilités et la délinquance

juvénile étant généralement des phénomènes locaux, ces répondants apportent une contribution efficace à la lutte contre ce type d'infractions, en collaboration étroite avec les autorités communales.

Une séance mensuelle réunit le chef de la Division Mineurs de la Police cantonale, les chargés de prévention des polices communales et les gérants de sécurité de la gendarmerie, afin d'échanger sur les actes d'incivilité ou délictueux des jeunes et de mettre sur pied des actions de prévention ciblées auprès des intéressés – par exemple lorsqu'un groupe se réunit régulièrement dans un parc public pour consommer alcool et stupéfiants.

\* \* \*

*Annexe : Etude sur les actions préventives en matière de délinquance juvénile dans le Canton de Vaud*

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 26 novembre 2014.

Le président :

*P.-Y. Maillard*

Le chancelier :

*V. Grandjean*